



DE
L'ABBAYE

Tél. 021 841 16 33
Fax 021 841 19 72
municipalite@labbaye.ch

Au Conseil communal

1344 L'Abbaye

Réf.

Préavis N° 5 / 2011 - Autorisation de plaider

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions du règlement du Conseil communal du 1^{er} janvier 2008, nous avons l'honneur de vous demander l'autorisation générale de plaider auprès des Autorités de Justice dans le cas où les intérêts financiers ou autres de la Commune seraient attaqués par des tiers, personnes morales, autres administrations publiques ou privées.

Cette autorisation, déjà accordée par votre Conseil pour la législature 2006-2011, rend d'appréciables services à la Municipalité, pour défendre les intérêts de la Commune. Suivant les cas cela est très utile et lui donne les pouvoirs légaux nécessaires pour faire valoir ses droits devant les pouvoirs judiciaires.

La décision de votre Conseil sera ainsi conforme à l'article 17, al. 8 du règlement du Conseil communal et sera valable jusqu'à la fin de la législature 2011-2016. Les communes qui usent de ce droit sont très nombreuses dans le canton et nous vous demandons de bien vouloir accorder à nouveau cette autorisation.

Par conséquent, au vu de ce qui précède, la Municipalité vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à délivrer à la Municipalité l'autorisation de plaider, selon les dispositions du règlement de votre Conseil, ceci pour la durée de la législature 2011-2016.

L'autorisation du Service des communes et des relations institutionnelles (SECRI) reste réservée.

Le Conseil communal de L'Abbaye

- ♦ Vu le préavis 5/2011 du 4 juillet 2011
- ♦ Ouï le rapport de la commission d'étude
- ♦ Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

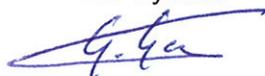
- ♦ De délivrer à la Municipalité l'autorisation de plaider, selon les dispositions du règlement de votre Conseil, ceci pour la durée de la législature 2011-2016.

La Municipalité se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous souhaiteriez obtenir à ce sujet.

Nous vous adressons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



Gabriel GAY



Le Secrétaire



Jacky REYMOND

Commission:

Jean-Victor Bonny rapporteur; Thomas Herrmann, Claude Kehrli, Daniel Peter et Mathieu Reymond; Georges-André Grobet et Camille Poget, suppl.